Article 31 du Règlement

les questions qui pourraient faire l'objet d'un référendum, qui peut initier une telle procédure, quelles devraient être les règles régissant ce processus, quels sont les meilleurs moyens d'assurer que la population soit convenablement informée des enjeux réels sur lesquels elle est appelée à voter. . .

M. Kindy: Arrête donc de parler!

M. Saint-Julien: Le député de Calgary-Nord-Est me dit d'arrêter de parler, mais il n'y a pas un député de l'Ouest qui va dire à un Québécois de cette Chambre d'arrêter de parler parce que c'est mon privilège, monsieur le Président!

Je poursuis donc. Je regarde le député de Calgary-Nord-Est qui me dit de la fermer, mais on se souvient qu'il s'est présenté deux fois au Québec et il n'a jamais gagné. Il s'est présenté dans l'Ouest où il a gagné, mais il a toujours perdu au Québec. Il ne nous empêchera pas de parler dans cette Chambre!

Il faudrait de plus se demander quels sont les meilleurs moyens d'assurer que la population soit convenablement informée des enjeux réels sur lesquels elle est appelée à voter, s'il faut une majorité dans chacune des régions du Canada ainsi qu'une majorité nationale et encore bien d'autres questions que vous pouvez aussi bien imaginer que moi.

Monsieur le Président, d'autre part, il m'apparaît essentiel de resituer cette question dans le contexte plus large et plus global de processus de modification constitutionnelle. Le premier ministre, le très honorable Brian Mulroney, a déclaré le 23 juin dernier et réitéré de nouveau le 25 août à Gaspé, je le cite: «Avant d'entamer une nouvelle réforme de la Constitution, nous devons définir un nouveau processus de modification constitutionnelle». Ce nouveau processus devra être tel que les Canadiens le souhaitent, plus ouvert, plus transparent et plus large.

Le premier ministre a également indiqué que nous devions toujours trouver de meilleurs moyens de modifier la Constitution, des moyens qui concilient la nécessité de faire participer la population et d'agir de façon démocratique avec les contraintes juridiques présentes dans la Constitution.

Je conclus donc, monsieur le Président, en disant que je suis en faveur de trouver des moyens qui permettront une plus grande implication des citoyens à nos travaux. Mais voter en faveur de la motion présentée aujourd'hui serait procéder à la pièce, sans avoir analysé tous les aspects de la question et sans avoir consulté la population.

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée.

[Français]

Conformément à l'article 96(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant les déclarations de députés, conformément à l'article 31 du Règlement.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE DÉCÈS DE RENÉ HIGHWAY

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur le Président, au nom des Manitobains, des autochtones canadiens et des amateurs d'art du Canada, je voudrais souligner le décès de l'un des jeunes talents artistiques de valeur du Canada. Je désire rendre hommage à René Highway qui est décédé jeudi dernier d'une méningite à l'âge de 36 ans.

De cet artiste né au nord du Manitoba, nous nous rappellerons l'imagination et l'innovation qu'il a apportées à ses chorégraphies et à ses danses et nous nous souviendrons aussi de lui comme d'un talentueux acteur de cinéma et de télévision.

Avec son frère aîné Tomson, René Highway a exploré le choc des cultures blanches et autochtones dans le théâtre et la danse. Son oeuvre célèbre la fierté que lui inspire son patrimoine et son peuple.

À sa famille du Manitoba, j'offre mes plus sincères condoléances. Le Canada a perdu une jeune et vibrante inspiration.

Les dons offerts à la mémoire de René Highway seront acceptés avec reconnaissance par le Native Earth Performing Arts Inc., situé au sous-sol du 37, avenue Spadina à Toronto, en Ontario.

J'espère que les députés se joindront à moi pour pleurer la grave perte que viennent de subir sa collectivité et notre pays.

L'ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, le 15 octobre, nous avons fait connaître à Genève notre position de négociation en tant que membre du GATT.

Le Canada demande une réduction des subventions qui faussent les échanges, un meilleur accès aux marchés